

N° 11/2.19

[PRÉAVIS N° 34/9.18](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 1'750'000.00 POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, D'AVANT-PROJET ET DE PROJET JUSQU'À LA MISE À L'ENQUÊTE ET DEVIS CONSOLIDÉ POUR LES TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA GRACIEUSE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie une fois au collège de la Gracieuse, le mardi 25 septembre 2018 pour une présentation des lieux par la Municipalité et le mardi 16 octobre à l'Hôtel de Ville. Composée de Mesdames Brigitte COENDOZ, Patricia Correia DA ROCHA, Emilie BOVET et de Messieurs, Marc BALLY, Christian HUGONNET, Joseph WEISSEN (excusé lors de la séance du 18 octobre) et Michaël FÜRHOFF, président-rapporteur.

Elle a été reçue lors de la première séance par Madame Anouk PALTANI-BAUMANN, cheffe de service *Urbanisme, constructions et mobilité*, et par Messieurs Éric ZÜGER, municipal du même dicastère, Philippe DERIAZ, municipal du dicastère *Sports, Bâtiments et environnement*, et Yves-Marc ANDRE responsable des bâtiments pour le même dicastère.

La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications de vive voix et par courrier électronique.

1 RAISONS DES ETUDES

La raison principale du besoin d'assainissement et d'une rénovation des bâtiments scolaires de la Gracieuse est le problème de citerne qui ne peut plus être utilisée pour des questions de sécurité.

Comme le dit le préavis: "pour être efficace, l'installation d'un nouveau système de chauffage doit passer par un assainissement du bâtiment". Le projet comprend le dimensionnement d'une nouvelle centrale de production d'énergie pour le site en cohérence avec les futurs choix architecturaux.

En terme de planification scolaire, le collège de la Gracieuse fait partie de la zone Est morgien tout comme le collège de Chanel (Rapport N°27/12.18). La situation de ce côté de la ville est claire. Pour le projet on ne prévoit pas l'étude d'une augmentation de salles. D'après les études effectuées par la Municipalité, le collège répondra au besoin de la population de la zone géographique en gardant sa capacité actuelle.

2 VISITE DES LIEUX

La construction avait été très vite réalisée grâce à un système modulaire dont il était l'un des précurseurs à l'époque (1967-1968) pour le bâtiment des classes primaires. La simplicité, la rapidité de construction et la maîtrise des coûts étaient prédominant. Aujourd'hui un bâtiment idéal devrait être efficient en terme de consommation énergétique. La Commission a pu constater que le collège est vétuste. De plus, les volumes à chauffer consacrés aux accès des salles de classe tels que les couloirs et les escaliers semblent excessifs et pas nécessaires.

3 ETUDES MEP

Le préavis explique le mandat d'étude parallèle (MEP) qui consiste à travailler de manière transparente avec plusieurs bureaux et donc sur plusieurs solutions à un problème complexe. Le défi du collège de la Gracieuse provient du fait qu'il est noté en classe 2 dans le référencement architectural du canton de Vaud. Cela correspond aux monuments d'intérêt régional qui en fait un bâtiment protégé; ce qui implique que les solutions étudiées devront faire en sorte de conserver sa forme et sa substance pour convenir aux exigences du Canton. Néanmoins, la solution d'une éventuelle démolition-reconstruction sera également étudiée, vu la très mauvaise qualité de construction de ces bâtiments, afin de pouvoir prouver, cas échéant, que conserver et rénover ce collège présenterait un très mauvais rapport prix / gain de qualité.

Le cahier des charges des aménagements extérieurs pourra être établi uniquement après l'obtention du crédit d'étude.

Les montants prévus pour des études peuvent sembler exorbitants, car il est vrai qu'il est compliqué de se rendre compte de tout ce qui est compris dans les phase SIA 31 à 41. Le groupement sélectionné sera composé de plusieurs corps de métier différents qui devront élaborer un projet individuel tout en se coordonnant ce qui n'est par définition jamais aisé. De plus, le temps prévu par la Municipalité est défini par son expérience sur les différents projets réalisés au cours des années passées ce qui est le procédé le plus fiable dans ce domaine.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes phases d'études jusqu'aux travaux :

Dates de début	Phases SIA	Etapes	Décisions CC	Coûts
Février 2019	Lancement de l'appel à sélection aux bureaux d'études	Etape 1 Pré-sélection d'équipe multidisciplinaires appel d'offre ouvert	Phase 0 Etudes préliminaires	400'000 CHF
Avril 2019	Sélection des 4 équipes			
Mai 2019	Lancement des MEP			
Mai - Automne 2019	Etudes préliminaires + 1 ^{ère} phase d'avant-projet	Etape 2 MEP	Phase I Etude du projet et appel d'offres	1'350'000 CHF
Automne 2019	Attribution du mandat pour la suite des études			
Automne 2019 à Eté 2020	31 - Avant-Projet (2ème phase)	Etude avec un seul bureau et une seule solution	Phase II Réalisation	15'000'000 CHF (hors préavis)
	32 - Projet de l'ouvrage			
	33 Demande d'autorisation			
	41 Appels d'offres			
Fin Automne 2021 Eté 2023 (hors préavis)	51 Projets d'exécution	Bureau d'étude pour le suivi des travaux à déterminer	Phase II Réalisation	15'000'000 CHF (hors préavis)
	52 Exécution de l'ouvrage			
	53 Mise en œuvre, achèvement			

Le temps de 2500 h planifié pour le travail à l'interne comprend une personne à 30 ou 40% sur 18 mois et le solde de ces heures est prévu pour les services Infrastructures et gestion urbaine, Sports, bâtiments et environnement ou Police des constructions.

4 DISCUSSIONS

Tout comme lors de l'étude du préavis de Chanel, une analyse sur les besoins scolaires et parascolaires a été transmise sur laquelle la Municipalité élabore sa stratégie d'investissement sur les bâtiments scolaires. La situation de la partie Est est claire, mais elle est plus délicate et émotionnelle à l'Ouest. C'est pour cette raison que les préavis plus ou moins urgents (collège de Chanel et de la Gracieuse) viennent avant qu'une stratégie globale soit rendue. Dans ses débats, la commission trouve plus logique que la stratégie soit terminée avant de devoir analyser les préavis. Cette manière de faire laisse malheureusement un goût d'inachevé.

La Municipalité a communiqué après la séance du 16 octobre vouloir supprimer l'étude d'une nouvelle salle de gym supplémentaire. Les membres de la commission pensent qu'il est plus sage de maintenir cet objet dans l'étude.

L'objectif d'obtenir des toits végétalisés est toujours en vigueur et sera également étudié pour le nouveau collège de la Gracieuse, ainsi que la possibilité pour la pose de panneaux photovoltaïques.

5 ASPECTS ÉNERGÉTIQUES

La commission a été particulièrement sensible aux aspects énergétiques. Les bâtiments scolaires représentent bien les priorités de l'époque. De ce point de vue, on peut comprendre qu'il soit protégé comme un exemple à ne pas reproduire.

Malheureusement, les possibilités d'éventuelles solutions d'aquathermie ou de chauffage à distance de la station d'épuration sont exclues des études, car la distance est trop longue et qu'il serait difficile de traverser les infrastructures des CFF et de l'OFROU. La commission trouve que dans le choix d'un MEP, aucune possibilité ne devrait être exclue dès le départ.

La stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges n'étaient pas connue durant les débats de la commission. Néanmoins on ne peut pas éviter de lier les intentions de la Municipalité et celles du préavis. Toutes deux ont pour buts de réduire la consommation d'énergie et d'émission de CO₂. On remarque que les 3 axes de la stratégie ci-dessous sont directement concernés par ce préavis:

- Axe 1 Production locale d'énergie renouvelable : Le préavis vise l'étude de production d'électricité photovoltaïque sur le toit du collège. La commission souhaite que la production de chaleur provienne d'une ressource renouvelable.

- Axe 2 Construction de bâtiments efficaces : C'est l'essence même du préavis et un potentiel d'économie d'énergie substantielle. Les bâtiments scolaires sont classés avec une note énergétique G soit celle des bâtiments les plus énergivores en terme de consommation de chauffage.

La commission de gestion 2017 avait relevé la consommation de 154 kWh/m² (bâtiment des classes primaires et enfantines). Après rénovation ou reconstruction de ces bâtiments, visant l'équivalent du standard Minergie, la commission espère une réduction jusqu'à 25 fois la consommation en kWh/m² an.

- Axe 3 Assainissement du parc immobilier et des infrastructures : Etant des bâtiments communaux existants, le préavis participe également à l'efficacité du parc immobilier de la commune.

6 CONCLUSION

Tout comme la patinoire, le collège de la Gracieuse est un ensemble de bâtiments énergivores. La mise hors service de la citerne est une opportunité de se rapprocher des buts fixés par la stratégie énergétique communale.

La commission attache beaucoup d'importance aux questions énergétiques et de durabilité. Ces questions sont incluses dans le MEP, qui est une bonne solution aux différents défis que représentent l'assainissement des bâtiments scolaires de la Gracieuse.

Cependant, la commission émet les vœux suivants :

- Garder le gaz uniquement comme source d'énergie en appoint
- Maintenir la salle de gym supplémentaire dans l'étude d'avant-projet
- Approfondir les études sur les connexions énergétiques avec le projet d'aquathermie et avec la STEP

La commission a voté à l'unanimité en faveur du préavis et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'750'000.00 TTC pour les études préliminaires, d'avant-projet et projet et jusqu'à la mise à l'enquête publique et devis consolidés pour les travaux sur les bâtiments scolaires de La Gracieuse.
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 369'635.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

M. Fürhoff

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 février 2019.

Annexe : Détermination de la COFIN

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 34/9.18

DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 1'750'000.00 POUR LES ETUDES PRELIMINAIRES, D'AVANT-PROJET ET DE PROJET JUSQU'A LA MISE A L'ENQUETE ET DEVIS CONSOLIDE POUR LES TRAVAUX SUR LES BATIMENTS SCOLAIRES DE LA GRACIEUSE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 8 octobre 2018 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : MME Céline ELSIG et Maria-Grazia VELLINI, MM. Mathieu BORNOZ, Jean-Hugues BUSSLINGER, François ENDERLIN, Frédéric EGGENBERGER, Patrick GERMAIN, Marc LAMBRIGGER, Christian HUGONNET, Rémi PETITPIERRE et Mme Dominique KUBLER-GONVERS, présidente-rapporteur.

La construction de l'Ecole de La Gracieuse date de 1967-1968 pour la première phase, soit le bloc classes primaires et salle de gymnastique, et de 1978 pour le pavillon des classes enfantines. Après plus de 40 ans, des travaux d'un coût d'environ CHF 15'000'000.00 sont nécessaires sur ce site pour assainir ces bâtiments et pour absorber l'augmentation des effectifs scolaires. Le présent crédit d'étude est destiné à définir précisément les modalités des différentes interventions, afin de réaliser le projet le plus efficient.

La commission considère que l'ordre de grandeur du crédit d'étude est en rapport avec les travaux projetés. C'est à l'unanimité qu'elle se prononce pour l'octroi du crédit, sans toutefois, à ce stade, se prononcer sur la pertinence ou l'ampleur des travaux proprement dits.

Détermination

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances,

- accepte par 11 voix pour les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
La Présidente
Dominique Kubler-Gonvers

Morges, le 8 octobre 2018